

Créations et créateurs d'entreprises

Catherine Daniel et Roselyne Kerjosse*

Le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 50 % entre 2002 et 2007. Créer son entreprise, c'est d'abord créer son propre emploi. Parmi les créateurs du premier semestre 2002, deux sur trois sont toujours à la tête de leur entreprise trois ans plus tard. Au cours de ces trois années, seules 27 % des entreprises pérennes sont créatrices d'emploi. La moitié d'entre elles ont eu recours à des emplois occasionnels.

En 2006, 40 % des créateurs étaient au chômage avant de créer leur entreprise. S'ils sont plus souvent que les autres créateurs sans véritable expérience de créateur, ils sont aussi plus souvent accompagnés au démarrage de l'entreprise.

70 % des chômeurs créateurs de 2006 ont bénéficié de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre). Ce sont les personnes les plus vulnérables sur le marché du travail, les jeunes, les femmes ou les allocataires du RMI, qui cessent le plus fréquemment leur activité de chef d'entreprise.

215 000 en 2002, 321 000 en 2007, le nombre de créations d'entreprises (*définitions*) a augmenté de 50 % entre 2002 et 2007, après une relative stabilité pendant dix ans. Les conditions de la création ont en effet été assouplies, notamment par la loi pour l'initiative économique d'août 2003. Cette loi simplifie les formalités liées à la création d'entreprise, favorise le financement des entreprises nouvelles et facilite la transition entre le statut de salarié et celui d'entrepreneur. Cet assouplissement a pu susciter de nouvelles vocations, d'autant que, durant cette période, le nombre de chômeurs était en hausse.

Créer une entreprise, c'est d'abord créer son propre emploi

Les nouvelles entreprises se sont créées, en moyenne, avec 1,9 emploi : 1 emploi non salarié et 0,9 emploi salarié. L'emploi non salarié est généralement celui du créateur, l'emploi salarié est le plus souvent conclu pour une durée indéterminée. Créer une entreprise, c'est d'abord créer son propre emploi. Cet objectif n'est pas propre aux chômeurs créateurs. En effet, si 70 % des chômeurs créateurs l'indiquent comme prioritaire, c'est le cas également de 61 % des autres créateurs. Plus des quatre cinquièmes des nouvelles entreprises n'ont aucun salarié au démarrage.

Parmi les créateurs du premier semestre 2002, deux sur trois sont toujours à la tête de leur entreprise trois ans plus tard. Plus le temps séparant la dernière activité professionnelle et la création est court, meilleures sont les chances de survie. Ainsi, parmi les créateurs d'entreprise qui étaient chômeurs auparavant, ceux qui étaient au chômage depuis moins d'un an ont mieux assuré la survie de leur entreprise que ceux qui étaient restés au chômage plus d'un an.

Bien qu'un tiers des entreprises créées en 2002 cessent leur activité au cours de leurs trois premières années, l'emploi dans les seules entreprises pérennes représente 92 % de l'emploi au démarrage.

* Catherine Daniel, Dares et Roselyne Kerjosse, Insee.

Ces entreprises pérennes avaient embauché dès les premiers mois qui suivent la création. Au cours des trois premières années d'activité, elles ont augmenté le nombre de leurs salariés, tandis que leur effectif non salarié s'est réduit : des dirigeants ont changé de statut et sont devenus salariés, des conjoints collaborateurs non salariés sont devenus salariés ou se sont retirés de l'affaire après s'être impliqués dans les débuts de l'entreprise.

Après trois ans d'activité, l'emploi salarié dans les entreprises nouvellement créées représente 65 % de leur emploi total, contre 46 % au démarrage. C'est dans l'immobilier et les services aux entreprises que la part de l'emploi salarié progresse le plus rapidement : dans l'immobilier, lors de la création, une personne sur quatre occupe un emploi salarié, une sur deux trois ans plus tard ; dans les services aux entreprises, la part de l'emploi salarié passe de 47 % à 70 %.

Un quart des entreprises pérennes ont créé des emplois salariés

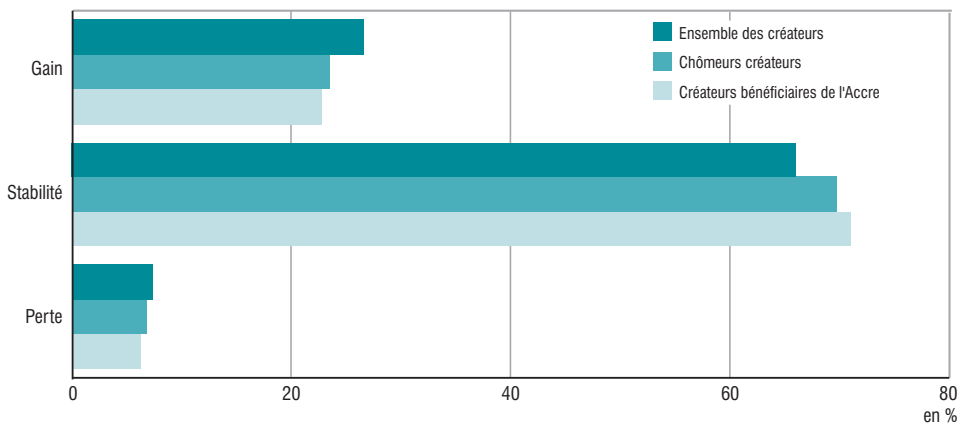
En trois ans, seules 27 % des entreprises pérennes sont créatrices d'emploi, 66 % conservent la même taille et 7 % perdent des emplois (*figure 1*). Les entreprises pérennes créatrices d'emploi passent en moyenne de 2,5 emplois au démarrage à 6,0 trois ans plus tard. Elles étaient au départ un peu plus grandes que les autres, en moyenne.

Par ailleurs, la moitié des entreprises créatrices d'emploi entre 2002 et 2005 ont eu recours à des emplois occasionnels au cours des deux années précédant l'interrogation (*sources*) de 2005 : intérimaires, contrats à durée déterminée ou autres contrats occasionnels. De plus, un quart d'entre elles envisagent encore en 2005 d'embaucher à court terme. Si 13 % des embauches envisagées sont destinées à faire face au départ de salariés, 87 % seraient des créations de nouveaux postes. Quatre entrepreneurs sur cent seulement envisagent de réduire leurs effectifs.

29 % des créateurs d'entreprise sont des femmes

En 2006, 29 % des créateurs d'entreprise de 2006 sont des femmes, alors qu'elles représentent 47 % de la population active. Les femmes créatrices d'entreprise sont davantage présentes dans les activités tertiaires que les hommes : commerces, services aux particuliers, domaines

1. Gain ou perte de salariés dans les entreprises pérennes à 3 ans



Source : Insee, enquête Sine 2002, vagues 2002 et 2005.

de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale. En revanche, elles créent, traditionnellement, très peu souvent dans le secteur de la construction (figure 2).

Les créateurs d'entreprise sont, en général, plus jeunes que les autres actifs. Ils ont, en moyenne 38 ans et demi quand ils créent leur entreprise. 57 % d'entre eux ont moins de 40 ans, contre 48 % des actifs. Les créateurs les plus jeunes, ceux de moins de 30 ans, choisissent globalement les mêmes secteurs d'activité que ceux de 30 à 49 ans : 24 % exercent dans le commerce, 24 % dans la construction et 20 % dans les services aux entreprises. 16 % des créateurs ont 50 ans ou plus (contre 24 % des actifs). Ils se spécialisent davantage dans le commerce (28 %) et dans les services aux entreprises (28 %), où ils dispensent des conseils pour les affaires et la gestion. 37 % des créateurs sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat, 17 % du baccalauréat et 25 % d'un CAP, brevet de compagnon ou BEP. 13 % des créateurs n'ont aucun diplôme. L'absence de diplôme ne présage pas d'un avenir plus difficile pour ces nouveaux entrepreneurs. En effet, les créateurs sans diplôme sont âgés, en moyenne, de six mois de plus que les autres, et sont un peu plus nombreux à avoir déjà créé au moins une autre entreprise et à avoir choisi une activité en rapport avec le métier qu'ils exerçaient auparavant. Autant de facteurs favorables à la pérennité de l'entreprise.

Parmi les créateurs ayant été auparavant salariés, 26 % étaient cadres, 31 % employés, et 16 % ouvriers contre respectivement 16 %, 30 % et 23 % pour l'ensemble des personnes actives ayant un emploi en 2006. Les cadres sont nettement plus nombreux parmi les créateurs en 2006 qu'en 2002 (+ 10 points), qu'ils soient passés par une période de chômage ou qu'ils aient quitté leur employeur pour se lancer dans leur propre aventure. La proportion d'employés reste identique en 2006 à celle de 2002, alors que les ouvriers sont moins représentés (- 4 points).

Au démarrage, un investissement financier limité

Les moyens financiers investis pour démarrer l'entreprise sont souvent très faibles. 35 % des créateurs ont utilisé moins de 4 000 euros pour l'installation dans les locaux, l'achat de matériel, la constitution des stocks... Le montant investi dépend peu de l'âge, du sexe ou de la situation avant la création. Il varie par contre fortement selon le secteur d'activité. Ainsi, dans les services aux entreprises et dans l'éducation, la santé ou l'action sociale, plus d'un créateur sur deux a investi au démarrage moins de 4 000 euros. À l'inverse, 30 % des créateurs de l'industrie agroalimentaire ont investi plus de 80 000 euros au démarrage, contre 18 % dans les transports, l'immobilier ou les services aux particuliers.

2. Répartition des créations d'entreprises selon le secteur d'activité

	en %				
	Hommes	Femmes	Ensemble	Chômeurs	Non chômeurs
Industries agroalimentaires	1,1	1,2	1,2	1,3	1,0
Industrie (hors IAA)	5,2	4,3	4,9	5,6	4,5
Construction	30,5	4,7	23,1	22,8	23,3
Commerce	23,3	29,1	25,0	26,9	23,6
Transports	2,7	1,3	2,3	2,5	2,1
Activités immobilières	4,8	4,4	4,7	3,6	5,5
Services aux entreprises	20,6	21,3	20,8	20,7	21,0
Services aux particuliers	8,1	20,8	11,7	12,8	11,0
Éducation, santé, action sociale	3,7	12,9	6,3	3,8	8,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 30,5 % des hommes ont créé leur entreprise dans le secteur de la construction en 2006.

Source : Insee, enquête Sine 2006.

40 % des créateurs de 2006 étaient au chômage

En 2006, 40 % des créateurs étaient au chômage avant de créer leur entreprise ; ils étaient 34 % en 2002 (figure 3). Au cours de la même période, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail a augmenté d'environ un point.

À partir de 2002, les chômeurs récents se tournent davantage vers la création d'entreprise, les possibilités d'embauche après un licenciement se faisant plus rares. Les cadres et les professions intermédiaires sont les plus touchés, avec les salariés âgés, par les licenciements pour motif personnel. Les difficultés à retrouver un emploi salarié et leur expérience professionnelle ont pu les inciter à opter pour la création d'entreprise. En revanche, à partir de 1998, l'embellie économique favorise l'accès plus rapide à un emploi salarié : la part des chômeurs de courte durée diminue alors parmi les créateurs aidés. Le taux de chômage des femmes demeure plus élevé que celui des hommes entre 1994 et 2005, même si cet écart tend

3. Situation du créateur avant la création de l'entreprise

	en %	
	2002	2006
En activité (salarié, indépendant, chef d'entreprise, ...)	52	51
Au chômage :	34	40
- depuis moins d'un an	19	21
- depuis un an ou plus	15	19
Sans activité professionnelle (étudiant, personne au foyer, retraité...)	14	9
Total	100	100
Bénéficiaires de l'Accre	21	36

Source : Insee, enquêtes Sine 2002 et 2006.

Encadré

Le dispositif Accre

Créée par la loi du 3 janvier 1979, l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) accordait au chômeur indemnisé une prime par capitalisation des droits à indemnisation correspondant à 180 jours d'allocations chômage s'il s'engageait à créer une entreprise. En 1984, la prime devenait forfaitaire, ne dépendant que des références antérieures de travail et de la durée d'inscription au chômage (s'échelonnant, par exemple, de 10 750 F à 43 000 F en 1986). L'ajout d'un dossier économique en 1987 permet à l'administration de contrôler la qualité des projets, sans abandonner la dimension sociale première. En 1997, la prime est abandonnée au profit de l'exonération des cotisations sociales durant la première année de vie de l'entreprise.

À partir de 2005, la durée d'exonération des cotisations sociales peut être prolongée dans la limite de 24 mois pour les micro-entreprises (entreprises relevant du régime déclaratif spécial au titre des BIC ou micro-BNC).

Le dossier économique est supprimé en 2007. La demande d'Accre était initialement instruite par les directions départementales du travail, de

l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP). Elle est désormais déposée auprès des centres de formalités des entreprises et la décision d'attribution revient aux Urssaf.

L'Accre est ouverte aux chômeurs indemnisés ou inscrits depuis plus de six mois à l'ANPE, aux bénéficiaires des minima sociaux, aux salariés repreneurs de leur entreprise en faillite ou liquidation judiciaire, aux moins de 30 ans, aux bénéficiaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise et, depuis décembre 2007, aux bénéficiaires d'un complément de libre choix d'activité et aux créateurs en zone urbaine sensible.

Un créateur qui a bénéficié de l'Accre peut demander à nouveau cette aide dans un délai de trois ans suivant la première attribution.

L'État a aménagé en 1999 le dispositif d'aide aux créateurs, particulièrement en créant le dispositif d'encouragement au développement des entreprises nouvelles (Eden). Attribuée auparavant sous forme de prime, l'Eden consiste depuis septembre 2004 en une avance remboursable. L'obtention de l'Eden ouvre droit à l'Accre.

à diminuer et ce plus fortement depuis 2002. Pour autant, la part des femmes dans la création d'entreprise reste constamment autour de 30 % et les chômeuses sont à peine plus nombreuses, proportionnellement, à créer leur entreprise : 30 % des chômeurs créateurs sont des femmes, contre 28 % des non-chômeurs créateurs.

Comme les autres créateurs, plus de la moitié des chômeurs créateurs sont titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat. En revanche, ils sont plus fréquemment détenteurs d'un CAP, d'un brevet de compagnon ou d'un BEP, mais ils sont moins souvent sans aucun diplôme.

Aidés pour monter leur projet, les chômeurs créateurs sont ensuite seuls maîtres à bord

Les chômeurs créateurs s'engagent un peu plus souvent dans des activités de commerce et de services aux particuliers que les autres créateurs et moins souvent dans l'immobilier et les domaines de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale.

Les entreprises créées par des chômeurs sont majoritairement des entreprises individuelles (56 %), contre 44 % des sociétés, alors que les autres créateurs se tournent plus fréquemment vers la création de sociétés (52 %).

Pour 80 % des chômeurs créateurs, la création actuelle est leur première expérience de création d'entreprise (70 % pour les autres créateurs). S'ils sont plus souvent que les autres créateurs d'entreprise sans véritable expérience de créateur, ils sont aussi plus souvent accompagnés : trois quarts des chômeurs créateurs se font aider pour mettre en place leur projet, contre deux tiers des autres créateurs. Cet appui leur est fourni essentiellement par une structure dédiée à la création.

En revanche, ensuite, ils sont plus souvent seuls maîtres à bord : seulement 18 % dirigent leur entreprise avec leur conjoint, un autre membre de leur famille ou un ou plusieurs autres associés, contre 30 % parmi les autres créateurs. 91 % n'emploient pas de salarié au démarrage.

Les anciens chômeurs de 2002 sont presque aussi nombreux que les autres créateurs à diriger leur entreprise durant au moins trois ans : 65 % contre 67 %. En revanche, leur bilan en termes d'emploi sur cette période est un peu en deçà de celui de l'ensemble des créateurs. 23 % des entreprises pérennes créées par un ancien chômeur sont créatrices d'emploi, 70 % ont conservé le même nombre d'emplois salariés qu'au démarrage, et 7 % perdent des emplois salariés.

Les chômeurs créateurs qui ont passé le cap des trois ans et embauché durant cette période semblent tout aussi optimistes, en matière d'emploi, que les autres créateurs de la génération 2002.

Chômeurs créateurs : 70 % ont bénéficié de l'Accre

70 % des chômeurs créateurs de 2006 ont bénéficié de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) (*encadré*). Quatre ans plus tôt, ils étaient 51 %. Au total, en incluant les autres ayants droit à cette aide, les bénéficiaires de l'Accre représentent 36 % des créateurs de 2006, contre 21 % en 2002.

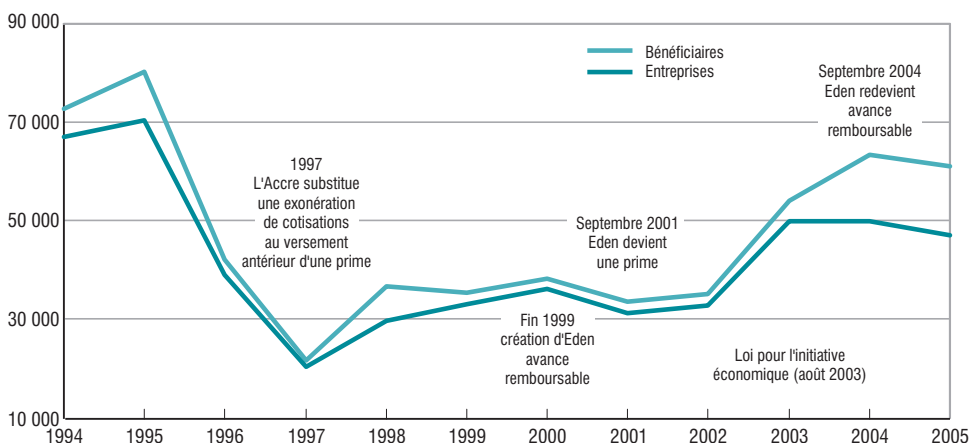
Entre 1994 et 2005, 574 000 chômeurs ont créé 507 000 entreprises en utilisant ce dispositif (plusieurs bénéficiaires peuvent en effet créer ou reprendre une même entreprise). Jusqu'en 1997, l'aide était versée sous forme de prime. À partir de cette date, elle consiste en une exonération de cotisations sociales durant la première année d'existence de l'entreprise. Or,

les ressources des chômeurs sont souvent limitées ; aussi le tarissement de cette source immédiate de financement a-t-il entraîné une réelle désaffection vis-à-vis du dispositif, du moins les premières années, et dès l'annonce de la mesure avant même sa mise en place effective (figure 4). La reprise amorcée du nombre de bénéficiaires en 2003 se confirme l'année suivante.

De 1994 à 2005, six bénéficiaires de l'Accre sur dix sont des salariés licenciés

En moyenne, sur l'ensemble de la période 1994 à 2005, six chômeurs créateurs bénéficiaires de l'Accre sur dix s'étaient inscrits à l'ANPE à la suite d'un licenciement. Alors que dès 1995,

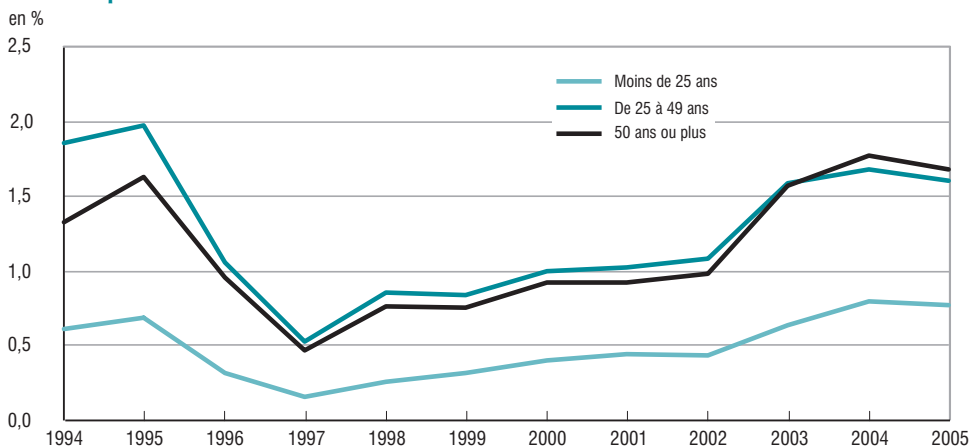
4. Évolution du nombre de bénéficiaires de l'Accre et d'entreprises créées



Lecture : de 80 000 en 1995, le nombre de bénéficiaires de l'Accre passe à 40 000 en 1996 et 20 000 en 1997.

Source : Dares, fichiers administratifs des bénéficiaires de l'Accre.

5. Taux d'accès des demandeurs d'emploi à l'Accre par âge et par année de début d'activité de l'entreprise créée



Lecture : en 2005, le taux d'accès à l'Accre (définitions) des moins de 25 ans est de 0,8 %, celui des 50 ans ou plus de 1,7 %.

Source : Dares, fichiers administratifs des bénéficiaires de l'Accre.

les licenciements économiques deviennent minoritaires par rapport à l'ensemble des licenciements, ce n'est le cas qu'à partir de 2001 au sein des chômeurs bénéficiaires de l'Accre.

Comme pour les autres dispositifs de la politique de l'emploi dans le secteur marchand, les femmes sont minoritaires parmi les bénéficiaires de l'Accre (30 %).

Les bénéficiaires de l'Accre sont, en moyenne, un peu plus jeunes que les autres créateurs : 37 ans et demi au lieu de 38 ans et demi. Le profil des créateurs aidés évolue de façon similaire à celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi. La part des 50 ans ou plus a crû de quatre points en dix ans parmi les chômeurs créateurs aidés et de trois points parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories 1 et 6 (*définitions*). Par ailleurs, la proportion des moins de 25 ans demeure stable dans les deux populations. Le taux d'accès à l'Accre (*définitions*) des quinquagénaires rattrape dès 1996 celui des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans, pour le dépasser en 2004 (*figure 5*).

Bénéficiaire de l'Accre favorise la pérennité de l'entreprise

68 % des entreprises créées sont encore actives, trois ans plus tard, quand les chômeurs créateurs ont bénéficié de l'Accre, contre 62 % pour les créateurs non aidés. Les projets aidés sont en fait souvent plus aboutis que les autres, car, jusqu'en décembre 2006, les créateurs avaient l'obligation de remettre un dossier économique, ce qui augmentait les chances de réussite.

En revanche, en termes d'emploi à trois ans, le bilan est proche entre chômeurs créateurs, qu'ils aient ou non bénéficié du dispositif.

Lorsqu'ils ont embauché, les bénéficiaires de l'Accre qui ont cessé leur activité ont plus fréquemment recouru aux CDD que ceux qui la poursuivent : 61 % contre 48 %, même si le CDI reste le contrat de travail le plus utilisé (*figure 6*). Percevant la fragilité de leur entreprise, l'irrégularité ou la saisonnalité de leur activité, certains créateurs renoncent à s'engager sur des embauches durables.

Les deux tiers des créateurs bénéficiaires de l'Accre n'ont effectué aucune embauche au cours des deux ans et demi suivant la création. Parmi eux, 42 % considèrent le volume de travail insuffisant pour recruter. Les difficultés de recrutement sont le deuxième motif cité (13 %) devant le souhait de rester seul (12 %). Viennent ensuite, à parts égales, l'irrégularité de l'activité et un ensemble de motifs touchant aux revenus, aux conditions de travail, à la nature du métier, etc.

6. Statut des contrats mobilisés par les créateurs bénéficiaires de l'Accre lors des recrutements

en %

Type d'embauches	Créateurs qui ne sont plus à la tête de leur entreprise	Créateurs encore à la tête de leur entreprise	Ensemble
CDD	61,0	47,9	48,9
CDI	43,9	57,7	56,6
Intérim	12,0	13,7	13,6
CNE	2,1	14,9	13,9

Lecture : lors de recrutements, 61 % des bénéficiaires de l'Accre qui ont cessé leur activité ont eu recours à un CDD (48 % pour ceux qui sont encore à la tête de leur entreprise). Comme les enquêtés ont pu réaliser plusieurs types d'embauches, les totaux en colonne sont supérieurs à 100.

Source : Dares, enquête de septembre 2006 auprès des bénéficiaires de l'Accre en 2004.

Les publics fragilisés sur le marché du travail sont plus exposés à la fermeture précoce

Près d'un bénéficiaire de l'Accre sur cinq met un terme à son activité de chef d'entreprise dans les deux ans et demi qui suivent la création (figure 7). Les jeunes, les femmes et les allocataires du RMI sont plus exposés au risque de cessation d'activité. Leur profil est celui des publics les plus vulnérables sur le marché du travail. Avant de créer leur entreprise, ils étaient plus nombreux à s'être inscrits à l'ANPE à la suite d'une fin de mission d'intérim ou d'une démission (16 %) que les bénéficiaires de l'Accre toujours chefs d'entreprise au moment de l'enquête (8 %). Ils étaient également plus souvent inactifs ou en congé parental, ou encore avaient plus souvent enchaîné des contrats courts.

7. Cessation d'activité des bénéficiaires de l'Accre en qualité de chef d'entreprise en %

	Proportion de créateurs bénéficiaires de l'Accre qui ne sont plus à la tête de l'entreprise deux ans et demi après la création	Risque de cessation d'activité	Ensemble des créateurs bénéficiaires de l'Accre
Ensemble	18,0		100
Sexe			
Homme	14,4	référence	68,6
Femme	24,9	+++	31,4
Âge			
Moins de 30 ans	21,9	++	22,6
30 à 49 ans	16,4	référence	66,5
50 ans et plus	16,8	n. s.	10,9
Niveau de formation			
Supérieur au baccalauréat	18,8	référence	35,5
Baccalauréat	17,5	n. s.	16,8
CAP-BEP	16,5	n. s.	34,5
Fin de 3 ^e	18,2	n. s.	13,2
Qualification dans le dernier emploi			
Employés et ouvriers qualifiés	16,1	référence	41,0
Professions intermédiaires-Cadres	15,6	n. s.	30,6
Employés et ouvriers non qualifiés	22,3	n. s.	28,4
Allocataire du RMI			
RMI : oui	29,1	+++	13,8
RMI : non	15,9	référence	86,2
Motif d'inscription à l'ANPE			
Licenciement économique	11,0	référence	23,6
Autre licenciement	16,3	++	28,8
Fin de CDD ou d'intérim	21,0	+++	21,9
Démission, 1 ^{er} emploi, reprise d'activité	26,2	+++	16,8
Non inscrit ou autre motif	16,1	n. s.	8,9
Parcours antérieur à la création			
Passé par un CDI au moins	15,1	référence	59,1
Enchaînement de contrats courts	19,2	n. s.	23,8
Autre situation	24,0	n. s.	17,1
Création/Reprise			
Création	19,2	référence	86,3
Reprise	8,6	---	13,7
Forme juridique de l'entreprise			
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée	8,6	---	11,2
Entreprise individuelle	20,9	référence	65,7
Sociétés	13,1	-	23,1

Lecture : l'effet des caractéristiques du créateur ou de l'entreprise sur les risques de cessation d'activité est estimé « toutes choses égales par ailleurs ». La possession d'une caractéristique donnée peut augmenter (signe +) ou diminuer (signe -) les risques de cessation d'activité. Le degré de significativité des effets est indiqué par le nombre de signes « + » ou « - » : trois signes indiquent une significativité au seuil de 1 %, deux signes indiquent une significativité au seuil de 5 %, un seul, une significativité au seuil de 10 %.

Par exemple, être une femme augmente le risque de cessation (+++); créer une EURL plutôt qu'une entreprise individuelle, en revanche, le diminue (---).

n. s. : effet non significatif.

Champ : bénéficiaires de l'Accre au deuxième trimestre 2004.

Source : Dares, données administratives et enquête auprès des bénéficiaires de l'Accre.

45 % des créateurs bénéficiaires de l'Accre qui cessent leur activité de chef d'entreprise, ou quittent l'entreprise créée s'ils étaient associés non dirigeants, le font dans les douze premiers mois. Les cessations s'échelonnent ensuite régulièrement sur les deux ans et demi sans aucun pic immédiatement après la fin des exonérations de cotisations sociales.

Le premier motif déclaré de cessation est la faiblesse du revenu : 34 % le placent en motif principal. Les femmes évoquent davantage ce motif que les hommes. C'est probablement parce qu'elles ont davantage créé des entreprises dans des secteurs d'activité où les revenus étaient peu élevés, comme le commerce de détail. Deuxième motif de cessation, les problèmes de trésorerie, évoqués par 23 % des créateurs bénéficiaires de l'Accre. 19 % citent l'insuffisance du volume de travail, entraînant dans la plupart des cas une insuffisance de revenus. Les changements intervenus dans leur situation personnelle (naissance, maladie, mutation du conjoint...) amènent 17 % des créateurs bénéficiaires de l'Accre à abandonner l'activité de chef d'entreprise.

29 % des bénéficiaires de l'Accre de 2004 dont l'entreprise a cessé son activité sont de nouveau au chômage en septembre 2006

Deux ans et demi après la création, la moitié des bénéficiaires de l'Accre qui ne sont plus à la tête de leur entreprise sont salariés, 29 % sont à la recherche d'un emploi. Les premiers ont majoritairement été recrutés sur CDI (54 %), 30 % en CDD, 10 % en mission d'intérim et 6 % en contrat nouvelle embauche (CNE). Enfin 14 % sont inactifs et 6 % ont créé une autre entreprise.

Les hommes, les jeunes, les plus formés et les plus qualifiés sont plus nombreux à accéder à un emploi salarié (*figure 8*). Après 50 ans, les chances de retour à l'emploi s'amenuisent pour les bénéficiaires de l'Accre qui cessent leur activité de chef d'entreprise. ■

8. Situation des créateurs bénéficiaires de l'Accre qui ne sont plus chefs d'entreprise

	en %				
	Salarié	À la recherche d'un emploi	À la tête d'une autre entreprise	En formation, en inactivité, en retraite	Total
Sexe					
Homme	55	26	8	11	100
Femme	46	32	4	18	100
Âge à la création					
Moins de 30 ans	58	28	6	8	100
30 à 49 ans	52	27	6	15	100
50 ans ou plus	30	37	6	27	100
Niveau de formation initiale					
Niveau supérieur au baccalauréat	60	19	6	15	100
Baccalauréat	52	32	4	12	100
CAP-BEP	47	34	7	12	100
Fin de 3 ^e	37	18	6	39	100
Qualification à la création					
Employé/ouvrier qualifié	52	25	6	17	100
Profession intermédiaire/cadre	54	28	7	11	100
Autre	49	33	6	12	100

Source : Dares, enquête de septembre 2006 auprès des bénéficiaires de l'Accre en 2004.

Définitions

Création d'entreprise : la notion de création d'entreprise retenue dans cet article est plus large que celle de création *ex nihilo* puisqu'elle inclut notamment les reprises d'entreprise s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise entre le cédant et le repreneur s'il y a soit un changement d'activité économique, soit un changement de localisation de l'entreprise.

Demandeur d'emploi en catégorie 1 ou 6 : personne inscrite à l'ANPE, recherchant un emploi à temps complet et à durée indéterminée, qu'elle soit immédiatement disponible (catégorie 1) ou non (catégorie 6).

Taux d'accès à l'Accre : nombre de bénéficiaires de l'Accre l'année n rapporté au nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories 1 et 6, au 31 décembre de l'année $n-1$.

Sources

Enquête Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises)

Il s'agit d'un système permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Il a pour objectif de suivre pendant cinq ans un échantillon d'entreprises créées au cours du premier semestre d'une année par le biais de trois interrogations par voie postale. La première a lieu dans les premiers mois suivant la création, la deuxième après trois ans d'activité et la troisième après cinq ans.

Les entreprises interrogées exercent une activité économique marchande dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. L'agriculture est exclue. Le secteur financier, présent dans le champ de Sine 2006 mais non dans celui de Sine 2002, a été exclu pour cette étude.

Enquête auprès des bénéficiaires de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre)

Cette enquête téléphonique a été réalisée en 2006 auprès d'un échantillon de bénéficiaires de l'Accre en 2004. Son objectif est d'appréhender les effets de l'Accre sur le parcours du créateur aidé au regard de l'emploi, qu'il soit encore ou non à la tête de son entreprise au moment de l'interrogation. Elle permet également de recueillir des informations sur l'accompagnement du créateur au long du processus et sur le rôle du service public en termes d'aides et de soutien, financier ou autre.

Pour en savoir plus

Daniel C., « Le devenir des créateurs d'entreprise bénéficiaires de l'Accre en 2004 », *Premières Synthèses* n° 09.1, février 2008.

Daniel C., « Les bénéficiaires de l'Accre jugent l'accompagnement à la création d'entreprise : des motifs de satisfaction mais aussi des attentes », *Premières Synthèses* n° 09.2, février 2008.

Kerjosse R., « Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi », *Insee Première* n° 1167, décembre 2007.

Fabre V. et Kerjosse R., « Création d'entreprises et emploi : la dynamique sur trois ans », *Insee Première* n° 1148, juillet 2007.

Monneraye O., Jugnot S., « En 2004, le nombre des demandeurs d'emploi indemnisés cesse de croître pour la première fois depuis quatre ans », *Premières Synthèses* n° 47.1, novembre 2006.
